

① RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

① N° de publication :
(à utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 587 600

② N° d'enregistrement national :

85 14100

⑤ Int Cl⁴ : A 45 B 25/00.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫ Date de dépôt : 20 septembre 1985.

③ Priorité :

⑬ Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 13 du 27 mars 1987.

⑭ Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦ Demandeur(s) : *LAPIERRE Gaston.* — FR.

⑧ Inventeur(s) : *Gaston Lapiere.*

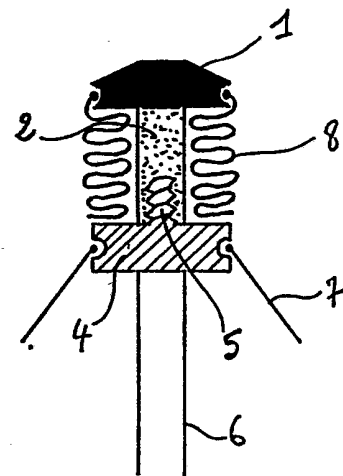
⑨ Titulaire(s) :

⑩ Mandataire(s) :

⑮ Embout de parapluie en forme de champignon près duquel est recroquevillée la housse lors de l'ouverture.

⑯ Embout de parapluie en forme de champignon, avec une
tige et un chapeau, permettant, avant l'ouverture dudit para-
pluie, de recroqueviller la housse autour de la tige sous le
chapeau. De la sorte, la housse reste sur le parapluie quand il
est ouvert.

On évite ainsi la perte — si fréquente — des housses.



FR 2 587 600 - A1

D

La présente invention concerne un embout de parapluie dont la forme particulière permet, lors de l'ouverture dudit parapluie, de recroqueviller la housse près dudit embout au lieu de l'enlever complètement.

5 On connaît les housses de parapluie. Ce sont des cylindres creux en toile, ceinturés par un élastique côté embout et portant une fente et un bouton pression côté poignée. Lors de l'ouverture du parapluie, on fait glisser la housse par dessus l'embout et on la met dans sa poche ou dans un sac. C'est ainsi qu'on la perd.

10 La présente invention propose que, lors de l'ouverture, la housse ne soit pas détachée du parapluie, mais simplement repoussée près de l'embout auprès duquel elle se recroqueville. Pour ce faire, la présente invention propose un embout en forme de champignon avec une tige et un chapeau, la housse venant se recroqueviller autour de la tige sous le chapeau. Afin que, lors de l'opération la housse ne passe pas par dessus le chapeau dont le diamètre ne saurait être trop grand en raison de l'esthétique, la présente invention propose que, lorsque l'utilisateur repousse la housse vers l'embout, il le fasse en l'animant d'un certain mouvement de rotation qui enroule, en quelque sorte la housse autour de la tige.

15 D'autres caractéristiques de l'invention ressortiront de la description ci-après de modes de réalisation donnés à titre d'exemple en référence aux dessins annexés dans lesquels:

- 25 - la figure 1 est une vue en coupe d'un haut de parapluie avec un embout classique,
- la figure 2 est une vue en coupe d'un haut de parapluie avec un embout en forme de champignon,
- 30 - la figure 3 reprend la figure 2, mais avec housse repliée près de l'embout,
- la figure 4 montre un embout- champignon à tige coulissant dans le chapeau,
- la figure 5 reprend la figure 4, mais avec housse repliée sous le chapeau,
- 35 - la figure 6 est une vue en coupe d'un embout à tige coulissante dont le chapeau est muni d'un cache-housse,
- la figure 7 reprend la figure 6, avec chapeau repoussé vers

le haut et housse repliée autour de la tige sous le chapeau,

- la figure 8 reprend la figure 7 mais avec chapeau ramené vers le bas,

5 - la figure 9 est une vue en coupe d'un embout-champignon dont la tige coulisse non dans le chapeau mais dans la noix du parapluie.

En se reportant à la figure 1, on reconnaît les éléments essentiels d'un parapluie côté embout, soit l'embout 3 vissé sur la noix 4 grâce au pas de vis 5, le mat 6, les baleines 10 7 et la housse 8.

Sur la figure 2, l'embout vissé sur la noix est celui de l'invention. Il a la forme d'un champignon, avec une tige 2 vissée sur la noix 4 et un chapeau 1 dont le diamètre est proche de celui du parapluie. L'élastique de la housse ceinture 15 le chapeau dans une gorge circulaire 11.

A la figure 3, la housse a été repoussée autour de la tige, sous le chapeau.

La figure 4 représente une variante dans la réalisation de l'embout selon l'invention. Il y a toujours une tige et un cha-
20 peau, mais la tige coulisse dans le chapeau, de sorte que ce dernier peut descendre jusqu'auprès de la noix. Il est donc plus épais en hauteur de façon à pouvoir loger, en position basse, la tige tout entière. Cette formule d'embout en deux
25 pièces peut permettre, par exemple, de remplacer un embout classique sans avoir à modifier la longueur de la housse, modification nécessaire dans le cas des figures 2 et 3.

La figure 5 reprend les éléments de la figure 4 mais montre un chapeau en position haute quand la housse est recroquevillée dessous.

30 La figure 6 apporte une nouveauté par rapport aux figures 4 et 5: le chapeau est solidaire d'un manchon 10 destiné à entourer et donc cacher la housse recroquevillée. Ainsi, dans la figure 7 la housse est introduite sous le cache-housse 10, le chapeau étant, pour ce faire, en position haute, tandis que
35 dans la figure 8 il est ramené en position basse. On remarque que dans les figures 6, 7 et 8, la tige n'a pas de logement de coulissement dans le chapeau, mais coulisse à l'intérieur d'un cylindre 9 solidaire du chapeau et jouxtant la noix en position basse du chapeau. Cette formule permet de garder à

l'embout portant manchon 10 des dimensions normales.

Dans la figure 9, la tige de l'embout-champignon ne coulisse pas dans le chapeau, mais dans la noix, ce qui suppose une modification importante de la noix et un changement radical dans la manière de fixer les embouts, mais peut convenir à certains fabricants désireux d'intégrer carrément l'embout selon l'invention dans la structure du parapluie.

REVENDEICATIONS

1. Embout de parapluie à housse caractérisé par le fait qu'il a la forme d'un champignon, avec tige et chapeau, planté au bout supérieur dudit parapluie sur la noix.

5 2. Embout de parapluie selon la revendication 1 caractérisé par le fait que la ceinture élastique supérieure de la housse ceint le chapeau en s'enfonçant dans une gorge circulaire pratiquée autour dudit chapeau.

10 3. Embout de parapluie selon les revendications 1 et 2 caractérisé par le fait que, lors de l'ouverture dudit parapluie, la housse n'en est pas détachée, mais seulement repoussée vers l'embout, avec un léger mouvement de rotation, de sorte qu'elle vient se blottir autour de la tige sous le chapeau.

15 4. Embout de parapluie selon les revendications 1 à 3 caractérisé par le fait que, si pour des raisons quelconques la housse ne peut ou ne doit être rallongée -c'est une nécessité implicite des revendications 2 et 3- la tige pénètre en coulissant dans le chapeau, de sorte que ce dernier vient jouxter la noix quand le parapluie est fermé et que la housse emprisonne le parapluie, mais reprend la forme champignon quand la housse
20 est recroquevillée autour de la tige.

25 5. Embout de parapluie selon les revendications 1 à 4 caractérisé par le fait que le chapeau peut comporter vers le bas, partant de sa circonférence extérieure, un manchon sous lequel la housse sera recroquevillée en repoussant un peu plus vers le haut ledit chapeau, tandis qu'ensuite le chapeau sera ramené vers le bas jusqu'à ce que le manchon jouxte la noix.

30 6. Embout de parapluie selon les revendications 1 à 5 caractérisé par le fait que, si le fabricant de parapluies consent à modifier la noix fixe, le coulissement de la tige du champignon a lieu non dans le chapeau qui restera alors fixé à la tige comme dans les revendications 1, 2 et 3, mais dans la noix laquelle, pour ce faire, comporte un passage central pour la tige.

PL: I-3

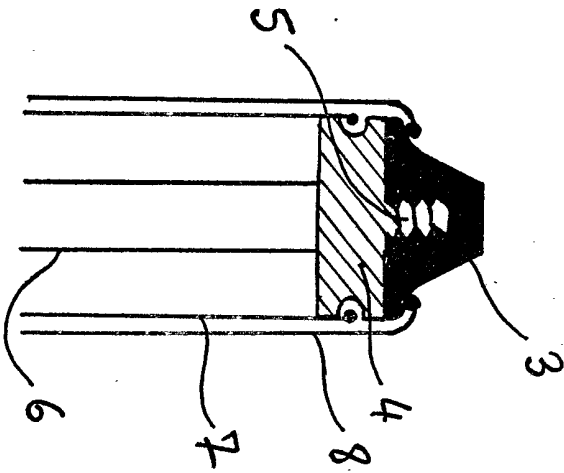


Fig-1

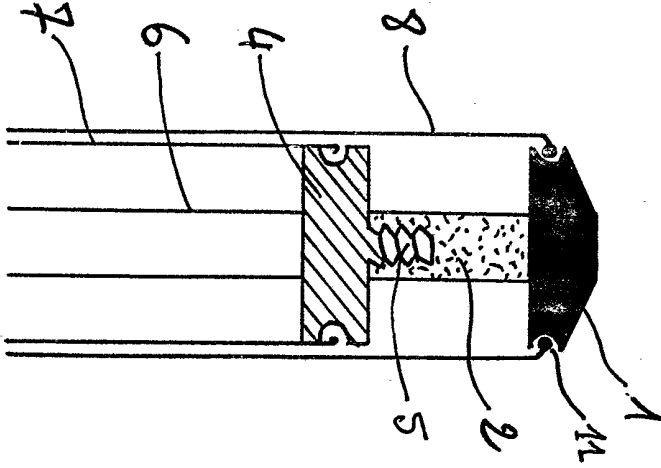


Fig-2

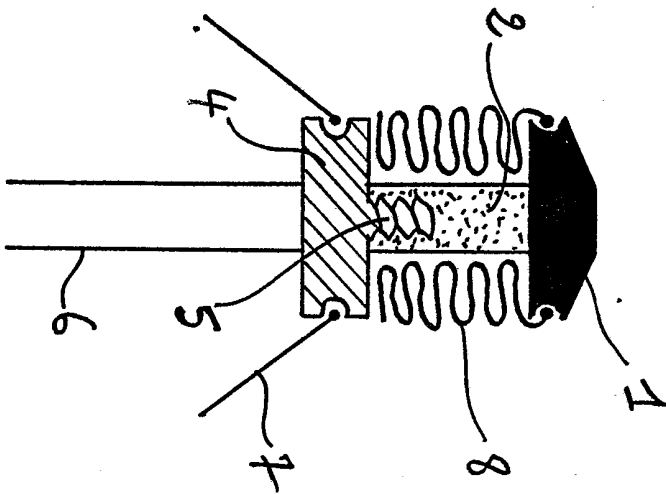


Fig-3

PL : II-3

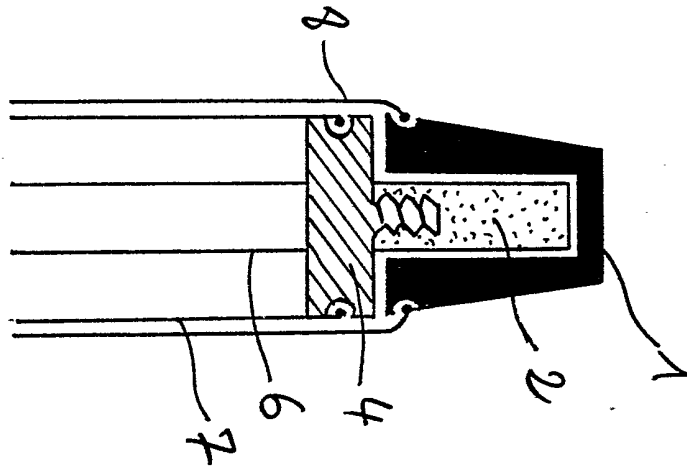


Fig-4

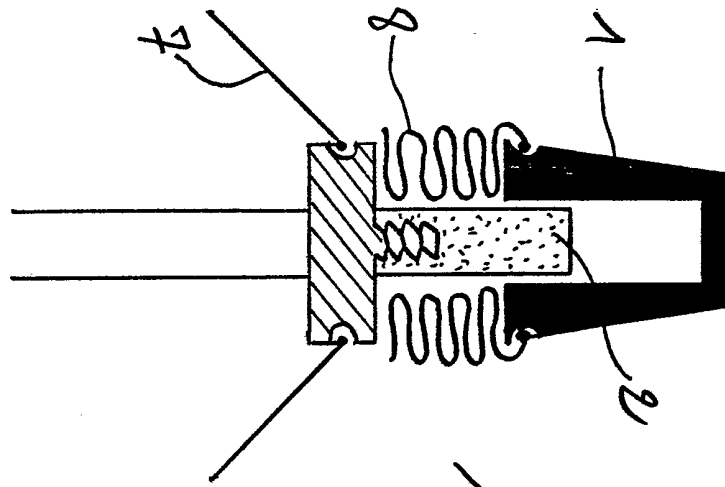


Fig-5

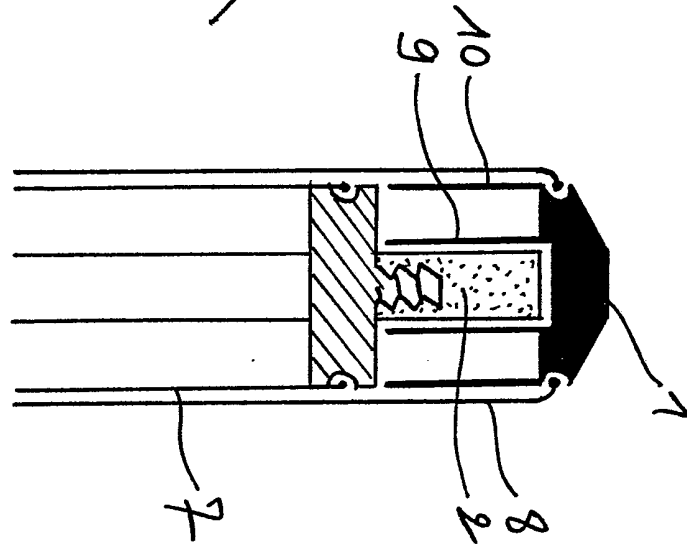


Fig-6

PL: III-3

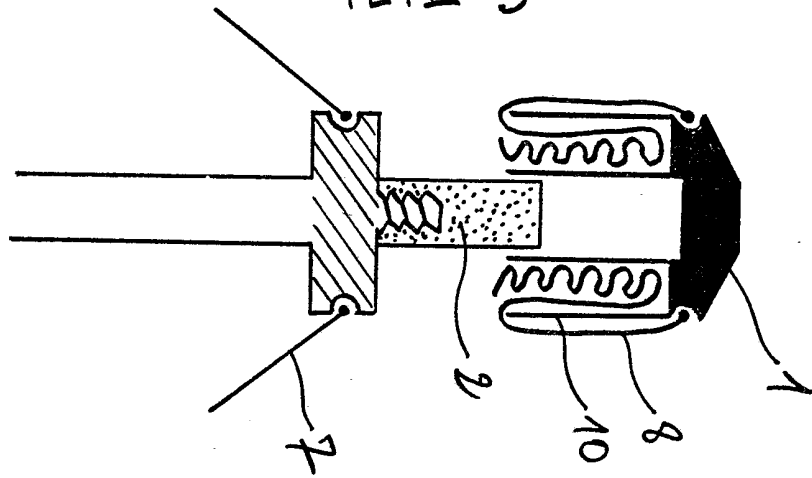


Fig-7

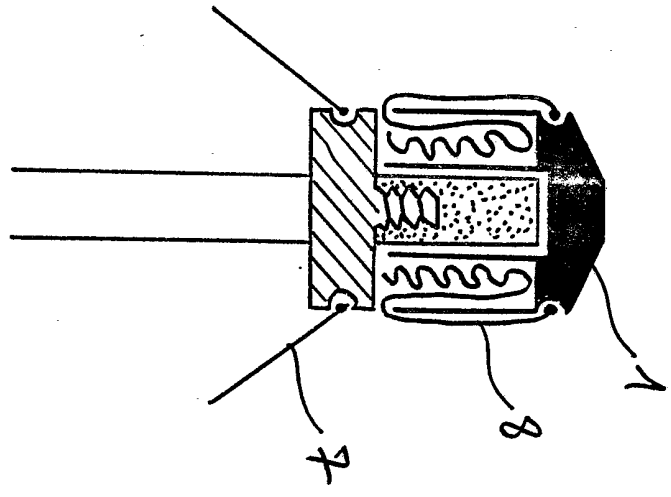


Fig-8

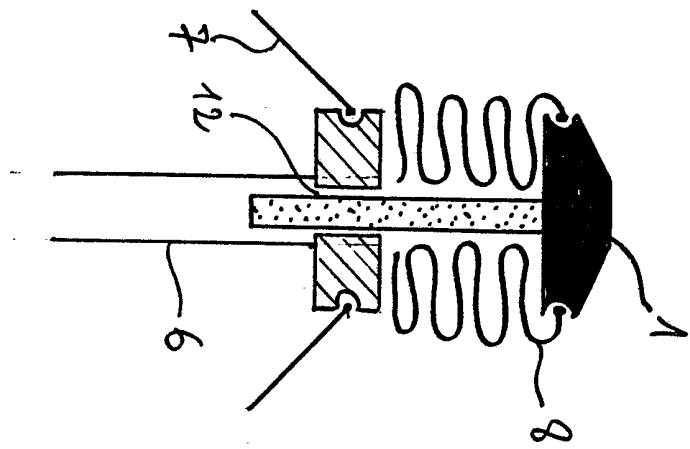


Fig-9